

Le maire , les adjoints, le conseiller municipal.

Mardi 16 décembre 2025 à MELUN de 9h à 17h

Thématique du répertoire formation des élus :

**ELU0111 – Formations généralistes «
Prise en main du mandat »**

Durée :

La formation se déroule sur une journée soit : 7 heures de formation

Public :

Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Prérequis

Aucun prérequis

Compétences du formateur

Les formateurs qui interviennent sur nos formations sont recrutés avec le plus grand soin. Ils sont experts dans leur domaine, ils connaissent les collectivités, ils sont pédagogues.

Délais pour entrer en formation

Si financement par le DIF ELU s'inscrit au plus tard 11 jours ouvrés avant le début de la formation.

Si financement sur le budget de la collectivité, possibilité de s'inscrire au plus tard 8 jours ouvrables avant le début de formation.

Montant de la prestation

400 € TTC

560 € TTC

Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

Accessibilité :

Dans la cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à une prochaine formation.

Organisme de formation:

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique :

gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr



Société agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Conditions générales de vente sur le site
<https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Se préparer à la « prise en main d'un mandat ».
- Connaître les règles de base qui s'imposent aux élus.
- Comprendre les différences de rôles entre le maire et le conseiller municipal.

Le programme :

Les différentes fonctions du maire :

- « Président » du conseil municipal.
- Chef de l'exécutif communal.
- Chef de l'administration communale.
- Agent de l'Etat.
- Représentant de la commune.
- Premier interlocuteur des habitants.

Les adjoints et les conseillers municipaux :

- Statut.
- La préparation des travaux du conseil municipal.
- La participation aux délibérations du conseil municipal.
- Grand électeur.

Le fonctionnement du conseil municipal :

- Les commissions.
- La préparation des projets.
- L'ordre du jour.
- La tenue des réunions.
- Les relations avec l'opposition.
- Le compte-rendu, les suites.

Les sujets sensibles :

- La relation maire/adjoint/conseiller municipal.
- La direction et le contrôle de l'administration municipale.
- Les risques de conflit d'intérêt.
- La responsabilité pénale.
- Les délégations données au maire et aux adjoints.

Formateur : Monsieur Xavier GIVELET

- Sous-préfet pendant 9 ans.
- Conseiller à la DATAR pendant 6 ans.
- Magistrat de chambre régionale des comptes pendant 6 ans.
- Ancien élève de l'ENA (promotion Jean Monnet).



Les points forts de la formation :

- Une clarification essentielle des rôles du maire, des adjoints et des conseillers pour mieux comprendre les responsabilités de chacun et éviter les zones de flou dans l'exercice du mandat.
- Une approche très concrète du fonctionnement du conseil municipal, avec des exemples et des situations réelles pour faciliter l'appropriation.
- Une formation animée par un expert reconnu de la gestion publique locale, apportant un éclairage pratique et directement utile aux élus.

Modalités pédagogiques :

La formation se déroule en présentiel

Moyens pédagogiques :

- Documents support projetés.
- Etudes de cas.

Ressources pédagogiques :

- Support power-point

Modalités d'évaluation :

La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation par un quiz.

Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire.

Les résultats attendus :

Attestation de fin de formation

FORMATIONDES ELUSLOCAUX.FR

SAS FDEL
49 avenue du Général de Gaulle
79200 PARTHENAY
Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
Numéro de siren : 88982928900012
Société agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales

BULLETIN D'INSCRIPTION

Intitulé : Le maire , les adjoints, le conseiller municipal.

Durée : La formation se déroule sur une journée soit : 7 heures

Lieu : MELUN

Date : le mardi 16 décembre 2025 de 9h à 17h

Tarif DIF ELU : 400 € TTC

Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Deux moyens pour s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu : comment vous inscrire ?

- Connectez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr
- Accédez directement à la formation en cliquant sur ce lien : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0111-GX0201/88982928900012_ELU0111-GX02011-16-12-25-melun
- Complétez votre inscription au plus tard 11 jours ouvrés avant la date de la formation **soit lundi 1 décembre 2025**
 - Pour connaître les étapes détaillées d'inscription avec le DIF Élu : [cliquez ici](#)
 - Si vos droits ne couvrent pas l'intégralité du coût, la collectivité peut compléter le financement: [cliquez ici](#)
 - Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de La Poste : suivez ce guide : [cliquez ici](#)



Choix 2 - Financement collectivité : comment vous inscrire ?



- Complétez le formulaire d'inscription ci-dessous (un par personne)
- Envoyez cette page par e-mail à : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
- Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet

1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : **Le maire , les adjoints, le conseiller municipal.**

Date de la session : **mardi 16 décembre 2025 de 9h à 17h**

Lieu de la session : **MELUN**

Adresse de la formation : *Ne pas engager de dépenses de déplacement et d'hébergement avant de recevoir la confirmation de l'ouverture de la formation par FDEL .*

L'adresse du lieu de formation prévue (sous réserve d'une modification): **IBIS Melun**

81 Avenue de Meaux

77000 MELUN

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire Maire Adjoint Conseiller (e) Municipal(e) de votre commune

Président V. Président(e) Conseiller(e) d'une communauté de communes ou d'agglomération

Conseiller départemental Conseiller régional Agent de la collectivité Autre

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : Commune : Numéro de siren :

Représentant légal de la collectivité :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifiques pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui non